Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 056-215600529-20261028-2026_95-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du MORBIHAN

**Mairie de DAMGAN**
56750

Téléphone : 02 97 41 10 19
Email : mairie@damgan.fr

# MAIRIE DE DAMGAN
# DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS VOTÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille vingt-six, le vingt-six octobre à dix-huit heures**, le Conseil Municipal de DAMGAN légalement convoqué le 20 octobre 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Jean-Marie COLOMBEL, Maire.

| | |
|---|---|
| Nombre de membres : | 19 |
| Présents | 15 |
| Votants | 19 |
| Absents représentés | 4 |
| Absents excusés, non représentés | - |

**Présents** : Jean-Marie COLOMBEL, Maire

Adjoint(e)s au Maire : Gwénael GUE, Nathalie LE BOULCH-VILLERS, Marc MOUREAU,

Conseillers délégués : Didier GROISNE, Marjorie MENAGER LE GOUGE

Conseillers municipaux : Dominique LE GUYON, Crystel BROCHET, Nadia HENRIET, Illana BAUWENS, Geneviève LORIENT, Marc LAMOUR, Brigitte ADAM LEVACON Jean-Philippe LE BODO, Muriel CLERY.

**Absents représentés**
Jean-Jacques TRICHET a donné pouvoir à Jean-Marie COLOMBEL
Bérengère DEFAYE NOBLET a donné pouvoir à Crystel BROCHET
Aymeric GAUTIER a donné pouvoir à Nathalie LE BOULCH – VILLERS
Kévin ROMILLAT a donné pouvoir à Dominique LE GUYON

**Absent(s) excusé(s) non représenté(s)**
Néant

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Dominique LE GUYON a été désignée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 056-215600529-20261028-2026_95-DE

# Délibération 2026-95

## Objet : Eau du Morbihan – Rapports 2025 sur le prix et la qualité du service

Considérant que le conseil syndical d'Eau du Morbihan a adopté, le 25 juin 2026, les rapports sur le prix et la qualité du service pour les compétences exercées au titre de 2025,

Considérant que l'article L 2224-5 du CGCT prévoit la présentation de ces rapports relatif au Conseil Municipal, avant le 31 décembre 2026

Considérant qu'Eau du Morbihan exerce pour la commune de Damgan les compétences en matière de Production, Transport et Distribution de l'eau potable

Considérant qu'en matière de production et de transport, compétence obligatoire d'Eau du Morbihan, 199 communes, soit 477 004 habitants sont desservis

Considérant qu'Eau du Morbihan a produit, en 2025, 24,3 millions de m3 à partir de 12 unités de production d'eau de surface et de 34 unités de production d'eau souterraine

Considérant qu'Eau du Morbihan a acheté 7,3 millions de m3 à l'extérieur de son périmètre et que 14,3 millions de m3 ont transité dans le réseau d'interconnexions de 235 km

Considérant les tarifs bleus (HT) pour les consommations des abonnés domestiques avec une part fixe qui oscille entre 75 et 214 € et une part proportionnelle en fonction des m3 consommés : 1,59 €/le m3 jusqu'à 30 m3 ; 1,69 €/m3 pour de 31 à 150 m3 consommés ; 1,85 €/m3 pour une consommation entre 151 et 500 m3 et 1,72 €/le m3 pour les consommations supérieures à 501 m3.

Considérant à titre d'exemple que la consommation d'un ménage de référence avec 120 m3/ an impliquait un tarif de 333,84 € TTC, soit 2,78 € TTC / m3

Considérant que Arc Sud Bretagne, Redon agglomération pour partie, Questembert communauté pour partie cela représente 42 197 habitants pour un nombre d'abonné de 28 807 abonnés domestiques, soit une augmentation de 3% par rapport à l'année passée.

Vu le CGCT,

Vu le comité syndical du 25 juin 2026,

Vu les rapports sur le prix et la qualité du service transmis,

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré***

Art. 1 PREND ACTE des rapports 2025 sur le prix et la qualité du service d'eau potable assuré par Eau du Morbihan.

***Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations***
***Fait à Damgan, le 26/10/2026***

**Le secrétaire de séance**

**Dominique LE GUYON**

**Le Maire**

MAIRIE DE DAMGAN
56750 (Morbihan)

**Jean-Marie COLOMBEL**